



PHOTO
Obligatoire

Fiche Inscription Examen écrit de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année d'études de psychomotricité – ISRP Vichy

Etudes préparatoires à l'obtention du diplôme d'Etat de Psychomotricien
Référence : Arrêté du 7 avril 1998, article 25 relatif aux dispenses de scolarité

Dates de l'examen à l'ISRP Vichy : du 15 au 17 juin 2020.

Adresse : 14 rue Maréchal Foch- 03200 VICHY
Tél. : 04 63 58 50 20

Remarque importante : l'inscription ne deviendra effective qu'après dépôt et enregistrement auprès du service des articles 25 (Arrêté du 7 avril 1998) : 14 rue Maréchal Foch 03200 Vichy, **au moins un mois avant les dates d'examen**, d'un dossier conforme à l'annexe III de l'arrêté précité et détaillé dans l'arrêté du 24 décembre 1998 à savoir :

Nom de naissance : Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

☎ Tél : ☎ Portable :

Email :

Date et lieu de naissance :

Diplôme : Année d'obtention :

(Fournir une photocopie certifiée du diplôme répondant aux exigences de l'article 25 de l'arrêté du 07/04/98).

Je, soussigné _____ certifie souhaiter être inscrit à l'examen de passage de 1^{ère} en 2^{ème} année d'études de psychomotricité à l'I.S.R.P. Vichy qui aura lieu du 15 au 17 juin 2020.

Fait le _____

A _____

Signature de l'Etudiant



Nota : Il est demandé de joindre à cette fiche d'inscription les pièces suivantes :

- une photocopie de l'un des diplômes admis en dispense de scolarité aux termes de l'article 25 de l'arrêté du 7 avril 1998.
- Un chèque de 280€ de frais d'inscription et de gestion (non remboursables en cas d'empêchement ou de désistement)